



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

dépendance

Question écrite n° 54103

Texte de la question

M. Philippe Martin attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la réforme de la prestation spécifique dépendance (PSD). L'application du dispositif en vigueur suscite de nombreuses critiques : faible nombre de bénéficiaires au regard des besoins, grande disparité d'un département à l'autre, effet dissuasif des recours sur succession, logique d'assistance et d'aide sociale... En outre, des questions essentielles restent à résoudre : lisibilité des financements ; évaluation du handicap ; critère d'âge ; reconnaissance du rôle de la famille... Compte tenu de la nécessité de confier le service à des professionnels titulaires d'une formation qualifiante reconnue, de mettre en place un suivi planifié, de prévoir des plans d'aide coordonnés, et ce dans un souci constant de respect de la dignité de la personne, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures réglementaires qu'elle entend prendre pour permettre au grand nombre de personnes âgées très handicapées, actuellement rejetées de la PSD, d'obtenir la prise en compte de leurs besoins d'aide.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Armand Martin](#)

Circonscription : Marne (6^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 54103

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 novembre 2000, page 6555